

Les réseaux et partenaires

<p>Niveau national</p>	<p>Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse</p>	<p>Ministère de l'intérieur (Délégation à la sécurité routière / ONISR) Ministère de la transition écologique et solidaire, chargé des Transports</p>	<p>Les partenaires associatifs de l'éducation à la sécurité routière</p>
<p>Niveau régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur académique sécurité routière (Rectorat) → conseiller technique du recteur en matière de sécurité routière. <u>Mission</u> : coordonner les actions d'éducation à la sécurité routière (ESR) en lien avec les services de l'État et les associations partenaires. Liste des correspondants académiques ESR • Référent ESR du Réseau Canopé <u>Missions</u> : mettre en valeur les ressources locales et numériques d'ESR et accompagner les établissements dans la passation des épreuves des ASSR/AER. 	<ul style="list-style-type: none"> • Animateur régional de sécurité (Préfecture de Région) <u>Mission</u>: accompagne les coordinations départementales de sécurité routière pour mettre en cohérence et évaluer les politiques locales de sécurité routière. Il dispose d'un Pôle régional d'appui de sécurité routière, composé de chargés de mission de sécurité routière. Il peut aider le coordonnateur académique sécurité routière dans l'organisation d'une action. • Observatoire régional de la sécurité routière <u>Mission</u> : traitement des données et diffusion des connaissances sur l'insécurité routière régionale. Bilans et études d'accidentalité publiés périodiquement. 	<p>Le réseau des partenaires associatifs</p> <p>Associations disposant d'un agrément et d'une convention nationale avec l'éducation nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévention Maif • Prévention Routière • ANATEEP <p>Associations disposant d'un agrément avec l'éducation nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédération des usagers de la Bicyclette (FUB) • Fédération des motards en colère (FFMC)
<p>Niveau départemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Correspondant départemental « sécurité » 1^{er} et 2nd degrés (DSDEN) → conseiller technique du DASEN en matière de sécurité routière. <u>Missions</u> : coordonner les actions d'ESR en lien avec les services de l'État et les associations partenaires sur le département dans les établissements scolaires et accompagner les établissements et les usagers dans la passation des ASSR/AER. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur départemental de sécurité routière (DDT/ Préfecture) <u>Missions</u> : porter localement la politique nationale de sécurité routière et coordonner les actions de sécurité routière sur le département, sous la responsabilité du directeur de cabinet du Préfet. Il peut aider le correspondant départemental ou le chef d'établissement dans l'organisation d'une action. <u>Animation</u> : équipes bénévoles d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) qui interviennent dans les établissements scolaires. 	<p>Pour consulter, la liste complète et actualisée des associations agréées de l'éducation nationale, cliquez ici.</p>
<p>Établissements (collèges, lycées, CFA)</p>	<p>Référent d'éducation à la sécurité routière des collèges et lycées → conseiller technique du chef d'établissement en matière d'ESR.</p>		